



G D S A  
66

## Groupement Sanitaire Apicole des P.O. - GDSA 66

### ADHESION 2024

Maison de l'Apiculture - avenue Aristée - 66130 Ille-sur-Têt

Partie à compléter dans sa totalité et à retourner avec votre règlement à l'adresse du GDSA 66

NOM\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Tél. :

Courriel :

NOMBRE DE COLONIES  
(RUCHES + RUCHETTES) \*

N° NAPI \*

\* Mentions obligatoires

COTISATION 2024	Nombre de colonies <i>Vous déclarez</i>	Cotisation <i>Montant à reporter →</i>	Montant à régler
Membre bienfaiteur	0 colonie	4,00 € →	
Apiculteur	de 1 à 9 colonies	12,00 € →	
Apiculteur	de 10 à 24 colonies	17,00 € →	
Apiculteur	de 25 à 69 colonies	30,00 € →	
Apiculteur	de 70 à 199 colonies	40,00 € →	
Apiculteur	plus de 200 colonies	60,00 € →	
<b>Cotisation du vétérinaire (obligatoire)</b>		6,00 € →	<b>6,00 €</b>
Abonnement "Santé de l'Abeille" (facultatif)		22,00 € →	
<b>TOTAL à régler</b>			

Paiement chèque N° :

Banque :

Je m'engage :

- à respecter le Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du GDSA 66, consultable auprès du GDSA 66.  
- à faire ma déclaration de ruches (déclaration obligatoire entre le 1er septembre et le 31 décembre sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> ou par formulaire papier).

Date :

Signature :



G D S A  
66

## Groupement Sanitaire Apicole des P.O. - GDSA 66

### ADHESION 2024

Maison de l'Apiculture - avenue Aristée - 66130 Ille-sur-Têt

Partie à compléter et à conserver par l'adhérent

NOMBRE DE COLONIES \*

N° NAPI \*

\* Déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

L'adhésion implique le respect du Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du GDSA 66 consultable auprès du GDSA, incluant la visite d'un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) tous les 5 ans pour l'ensemble des adhérents.

COTISATION 2024	Nombre de ruches	Cotisation	Montant à régler
	<i>Vous déclarez</i>	<i>Montant à reporter →</i>	
Membre bienfaiteur	0 colonie	4,00 € →	
Apiculteur	de 1 à 9 colonies	12,00 € →	
Apiculteur	de 10 à 24 colonies	17,00 € →	
Apiculteur	de 25 à 69 colonies	30,00 € →	
Apiculteur	de 70 à 199 colonies	40,00 € →	
Apiculteur	plus de 200 colonies	60,00 € →	
<b>Cotisation du vétérinaire (obligatoire)</b>		6,00 € →	<b>6,00 €</b>
Abonnement "Santé de l'Abeille" (facultatif)		22,00 € →	
<b>TOTAL</b>			

### VOTRE ADHÉSION 2024 AU GDSA 66 :

Date :

Paiement :

Banque :

N° de chèque :